

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, douze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Etaient absents : M. Delagrangé et M. Prévost Jean-Pierre qui a donné son pouvoir à M. Prévost Laurent.

Monsieur Patrice MOREL a été élu secrétaire de séance

M. MERIAUX rappelle aux membres présents du conseil que M. DIEU est donné sa démission. En effet il a déménagé et habite maintenant dans la région de Chartres.

## **I – LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 15 février 2018, aucunes remarques ne sont formulées.

Il est adopté à l'unanimité

## **II – COMPTE-RENDU AUX PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS**

1) M. Dessoie Claude devait assister ce soir au vote du budget du Syndicat des Eaux de Fismes mais en raison de la réunion de conseil, il est absent à cette réunion. Il précise qu'il nous faut procéder au remplacement de M. Dieu démissionnaire de son mandat au Syndicats des eaux. Le conseil élira un nouveau conseiller plus loin dans la réunion.

2) M. Mériaux précise qu'il n'a pas pu assister au dernier conseil de la CU (fin mars) du fait d'un rendez-vous personnel important.

3) M. Mauvezin pour les mêmes raisons n'a pu assister à la dernière réunion du Syndicat de transport de Fismes.

## **III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE 2017**

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **IV-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée et l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou-)
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Résultat propre à l'exercice	153 779,81	158 695,51	+ 4 915,70
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		110 512,05	+ 110 512,05
	Excédent ou déficit global	153 779,81	269 207,56	+ 115 427,75

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou-)
<b>SECTION D' INVESTISSEMENT</b>	Résultat propre à l'exercice	59 995,62	61 188,07	+ 1 192,45
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		42 859,55	+ 42 859,55
	Solde d'exécution positif ou négatif	59 995,62	104 047,62	+44 052,00

<b>Restes à réaliser Au 31 décembre</b>	Fonctionnement			
	Investissement			

<b>RESULTAT CUMULES (y compris RAR)</b>	<b>213 775,43</b>	<b>373 255,18</b>	<b>+ 159 479,75</b>
---	-------------------	-------------------	---------------------

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **V – AFFECTATION DU RESULTAT DE 2017.**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure 42 859,55 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 110 512,05 €

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 1 192,45 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 4 915,70 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :

En recettes pour un montant de :

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

### Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 44 052,00 €

### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 115 427 €

## **VI – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2018.**

Sur proposition du Maire et après délibération, le conseil municipal fixe comme suit les taux d'imposition des contributions directes, en ce qui concerne la part communale, pour l'année 2018, à savoir :

- taxe d'habitation : 21,70 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,54 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,62 %

## **VII – VOTE DES SUBVENTIONS AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS**

Objet	Tiers	PROPOSITION 2018
SUBVENTION	AMICALE HABIT COURLANDON	1500
SUBVENTION	ADMR	200

SUBVENTION	ASS. PARENTS ELEVES FCPE	100
SUBVENTION	ASS. SENTIERS RANDONNEES	20
VOYAGE	COLLEGE THIBAUD DE CHAMPAGNE	600
SUBVENTION	ECOLE DE COURLANDON	700
SUBVENTION	MAISON DES JEUNES DE FISMES	100
	<b>TOTAL</b>	<b>3 220,00</b>

COTISATIONS (compte 6281)	ASS. REMOISE AMIS DES BETES	80
---------------------------	-----------------------------	----

### **VIII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Après lecture détaillée et délibération, le conseil municipal adopte et vote le budget primitif de l'exercice 2018, proposé par le maire, arrêté et équilibré, en recettes et en dépenses, aux sommes suivantes :

- **Budget principal :**

Section d'investissement : 71 174 €

Section de fonctionnement : 239 240 €

### **IX – FIBRE OPTIQUE ET INSTALLATION DU NRO (nœud de raccordement optique)**

M. Mériaux s'est rapproché de M. Lemoine et celui-ci accepte de céder une petite partie de son terrain de l'usine pour l'installation du NRO (à gauche du transformateur EDF en façade sur la rue du moulin). Il doit nous transmettre très prochainement le prix de vente exact au m<sup>2</sup> (la surface sera de 30m<sup>2</sup> environ).

Une estimation rapide de M. le maire est transmise au conseil pour une valeur de 1500 € environ HT. Il restera à la charge de la commune les frais de bornage, les frais de notaire et l'aménagement extérieur (grillage et portillon d'accès)

M. Mériaux précise également qu'une convention sera signée entre la commune et l'exploitant du NRO et une redevance annuelle sera payée à la commune.

Le conseil à l'unanimité accepte ce projet et donne tout pouvoir à M. le Maire pour engager les frais nécessaires à cet achat.

### **X – APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'ACHAT UNIFIE DES LOGICIELS INFORMATIQUES.**

M. Mériaux rappelle aux conseillers présents que nous avons l'année dernière renouveler le contrat informatique en s'associant avec les communes de Bouvancourt, Hourges, Unchair et Vandeuil et que la commune de Courlandon est porteuse du projet commun.

Notre Commune a avancé les fonds (24 620 €) et doit maintenant faire signer aux autres communes les conventions pour se faire rembourser les avances réalisées (soit 17115 € à retoucher, le solde étant la part pour notre commune).

Nous avons fait accepter cette convention à la fois par la trésorerie de Fismes et par chaque commune. Il nous faut donc maintenant l'approbation du conseil municipal de Courlandon.

Après délibération le conseil accepte cette convention et autorise le maire à signer tous les documents y afférents.

## **XI – SYNCICAT DES EAUX DE FISMES : remplacement de M. DIEU**

Suite à la démission de M. DIEU du conseil municipal, il nous faut procéder à son remplacement comme délégué au Syndicat des Eaux de Fismes.

Seul M. Landragin Jean-Louis se présente à ce poste et il est élu à l'unanimité des présents.

La commune informera le Syndicat de ce remplacement

## **XII – QUESTIONS DIVERSES**

- 1) M. Mériaux lit un courrier reçu de l'Académie de Reims en date du 26 mars dernier qui nous avertit qu'un poste d'instituteur est supprimé à l'école pour la rentrée de septembre 2018.
- 2) Nous avons reçu en mairie une demande d'installation d'un cirque. Le WELCOME CIRCUS a un chapiteau de 14 mètres de diamètre et une capacité de 50 fauteuils, le spectacle dure une heure environ et est adapté à tout public. Le conseil à l'unanimité est d'accord pour cette demande et M ; Mériaux se chargera des contacts à prendre avec les responsables.
- 3) Le mardi 1 mai une randonnée en tandem passera dans le village entre 14 h et 15h 30. Cette randonnée est organisée par la société RETINA France pour la promotion de la lutte contre les maladies de la vue (vous pouvez vous renseigner sur leur site : [www.retina.fr](http://www.retina.fr))  
Il s'agit de deux groupes de 40 vélos tandems accompagnés de 3 véhicules légers, de 2 fourgons et de 4 motards.
- 4) Nous avons reçu en mairie le 27 mars dernier une demande d'implantation professionnelle (coiffure). Le conseil accepte à l'unanimité ce projet et M. Mériaux prendra contact avec ce professionnel pour examiner les conditions d'installation.
- 5) L'association « Les Baillotins » de Baslieux les Fismes a prévenu la mairie de son passage dans notre village le 15 Avril.
- 6) M. Mériaux informe le conseil qu'il recevra le lendemain du conseil, M. l'Abbé Trémoureux et M. Leproux pour la préparation de la commémoration prévue le 15 septembre prochain

La séance est levée à 21 h

PAS D'AUDITEURS OU D'AUDITRICES LIBRES.